Commission de suivi de l'initiative citoyenne

Synthèse des préconisations

Président : Pascal CLOUAIRE (Adjoint au Maire démocratie locale)

Membres : Anne SAOUDI (représentante des Conseils citoyens indépendants), Gilles NAMUR (représentant du Comité de Liaison des Unions de quartier), Romain RAMBAUD (Professeur des universités, spécialiste en droit électoral)Sarah BOUKAALA (élue du groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès), Youcef BENLAZREG (représentant des Tables de quartier), Laurence COMPARAT, Thierry CHASTAGNER, Hakim SABRI, Pascal CLOUAIRE, Claude COUTAZ, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN, (élus du groupe Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

Le conseil municipal du 23 juin 2016 a adopté la création d'une Commission de suivi de l'initiative citoyenne. Cette commission a pour objectif de rendre un avis sur les deux outils de démocratie locale relevant de l'initiative citoyenne : le budget participatif et l'interpellation citoyenne.

La commission s'est réunie à cinq reprises entre le 9 décembre 2016 et le 8 juin 2017.

Après la présentation par les services en charge (service relations aux usagers et direction de projet démocratie locale) d'un bilan annuel des dispositifs favorisant l'initiative citoyenne, les membres de la Commission ont identifié collectivement les points d'attention dans le fonctionnement de ces dispositifs.

Chacun de ces points a ensuite fait l'objet de réflexions partagées et de débat au sein de la Commission afin de formaliser différentes préconisations et permettre à chaque membre de la Commission de se positionner sur chacune d'entre elles.

Cette synthèse reprend donc l'ensemble des préconisations évoquées et le positionnement de chacun des membres.

1. Interpellation et votation citoyenne

A noter que sur l'ensemble de cette partie dédiée à l'interpellation et la votation citoyenne, la représentante du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès au sein de cette commission a fait part de la décision de son groupe de ne pas se positionner sur ces différents éléments, à l'exception du paragraphe consacré au bulletin de vote. Ainsi, les consensus indiqués dans cette partie ne comprennent pas la voix de Mme BOUKAALA.

PHASE PETITION

Concernant le délai de recueil des signatures

Les pistes de préconisation :

- ✓ 6 mois (règle actuelle) *Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN,*
- ✓ Passer à 9 mois
- ✓ Passer sur une logique annuelle : chaque année les pétitionnaires peuvent déposer jusqu'en mai pour qu'une pétition puisse passer en CM et éventuellement être soumise au vote en octobre. Les pétitions déposées après une date butoir à définir de l'année en cours peuvent rester actives jusqu'au mois de mai n+1 (soit 18 mois) *Anne SAOUDI, Gilles NAMUR, Thierry CHASTAGNER et Hakim SABRI, Romain RAMBAUD*

Concernant la question du moratoire, c'est-à-dire la suspension d'une mesure prise par la Ville lorsqu'une pétition est déposée contre l'application de cette mesure, les pistes de préconisations sont les suivantes :

- ✓ Pas de moratoire (situation actuelle)
- ✓ Un moratoire systématique dès le dépôt des 2 000 signatures validé sauf impossibilité opérationnelle ou juridique avec nécessité pour la Ville de justifier par écrit cette impossibilité.
- ✓ Un moratoire possible en cas de dépôt des 2 000 signatures validés si et seulement si situation d'irréversibilité réelle (par ex. démolition d'un bâtiment) et absence de conséquences financières ou juridiques significatives pour la Ville (perte d'un financement dans le cadre ANRU, etc..) *Anne SAOUDI, Gilles NAMUR, Thierry CHASTAGNER, Hakim SABRI, Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN, Romain RAMBAUD*

DEBAT EN CONSEIL MUNICIPAL

Concernant la forme de débat proposé en conseil municipal : consensus au sein de la Commission sur le caractère contraint et formel du débat en conseil municipal.

Les pistes de préconisation :

- ✓ Organisation d'un « conseil municipal extraordinaire » juste avant le conseil municipal classique dans lequel sont invités tous les élus. *Anne SAOUDI*
- ✓ Maintenir un débat durant le Conseil municipal tout en faisant évoluer le déroulé pour permettre un débat plus vivant. *Gilles NAMUR, Thierry CHASTAGNER, Hakim SABRI, Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN, Romain RAMBAUD*

Concernant le vote en conseil municipal, la piste identifiée par le service juridique serait que la pétition soit reprise par l'un des groupes politiques d'opposition en Conseil Municipal sous la forme d'un vœu, permettant alors un vote. Mais cela obligerait le pétitionnaire à prendre appui sur un groupe politique. Par défaut d'une autre solution juridique permettant un vote sur la pétition au sein du Conseil municipal, c*onsensus au sein de la Commission pour ne pas suivre cette piste.*

VOTATION CITOYENNE

Concernant le bulletin de vote :

Le bulletin de vote doit comprendre une formulation « *claire permettant à chaque citoyen de se positionner pour ou contre la proposition* » avec « *la présence d'une seule idée dans la proposition* » et doit permettre un « *chiffrage financier* » comme l'indique aujourd'hui le règlement. Il y a consensus au sein de la Commission sur ce point.

Il y a aussi consensus au sein de la Commission sur l'importance que ce bulletin de vote puisse faire l'objet d'un accord entre la Ville et le pétitionnaire. Cet accord doit être guidé par les principes de respect de « l'esprit » de la demande initiale tout en conservant une certaine « souplesse » entre ces deux temps (celui de la pétition et celui de la votation) qui n'obéissent pas à la même logique.

Comment procéder si en dépit de ces éléments de principe, il demeure un désaccord entre la Ville et le pétitionnaire sur la formulation du bulletin de vote ? Qui arbitre ? Quatre préconisations évoquées :

1. La Ville *Thierry CHASTAGNER*
2. La Commission de l'initiative citoyenne
3. Par défaut, on conserve la formulation présente dans la pétition initiale *Gilles NAMUR, Hakim SABRI, Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN, Romain RAMBAUD*
4. Une commission d'arbitrage ad hoc composée de membres de CCI, des UQ et d'élus municipaux *Anne SAOUDI, Sahra BOUKAALA*

Concernant l'organisation d'une seule votation par an, après débat, il y a eu consensus au sein de la Commission lors de la rencontre du 13 mars 2017 pour conserver une seule votation annuelle.

Pour rappel, ce choix reposait sur des enjeux d'organisation, mais surtout de lisibilité et de ritualisation permettant de s'assurer d'un bon niveau de participation. De plus, cette annualisation permet de développer une synergie intéressante entre vote sur la pétition citoyenne et vote sur le budget participatif.

Concernant l'organisation de la semaine de vote, les préconisations consensuelles au sein de la Commission sont les suivantes :

- **Augmenter le nombre de bureaux de vote**, augmenter et harmoniser les plages horaires de vote en particulier le samedi.
- **Renforcer la présence citoyenne** dans les bureaux de vote.
- Expérimenter **le vote en ligne sécurisé**
- **Permettre aux votants de visualiser l'enregistrement de son vote** avec la mise en place d'un double écran (un pour l'assesseur, l'autre pour le votant).
- Permettre **le vote par procuration** sans inscription préalable (présentation dans le bureau de vote par le mandataire de sa pièce d'identité, de celle du mandant (ou d'une photocopie), d'un courrier signé du mandant donnant pouvoir au mandataire et d'un justificatif de domicile pour le mandant si nécessaire).
- **Faciliter le dépouillement** (automatisation à minima pour le budget participatif).

Concernant la diffusion de l'argumentaire des pétitionnaires :

Les membres de la Commission partagent l'objectif d'une diffusion de l'information aussi large que possible sur la votation et sur l'argumentaire des pétitionnaires et de la Ville. A noter que selon la nature de la pétition, la Ville peut afficher un argumentaire contradictoire ou s'en abstenir si le vote est avant tout pour la Ville un moyen de connaître la position des grenoblois sur un sujet sans avis préalable.

Plusieurs pistes de préconisations ont été proposées par les membres :

- ✓ Une diffusion toutes boîtes aux lettres du dépliant sur la pétition. C'est à la fois un objectif de d'impact en termes de communication, d'égalité de moyens entre les pétitionnaires et par exemple un groupe politique et de symbolique sur le parallèle avec des élections « officielles ». *Gilles NAMUR*
- ✓ Une diffusion dans le Gre.mag de Septembre. Cela permet d'assurer une bonne diffusion tout en limitant le coût (la diffusion toutes boîtes aux lettres est cher pour un impact incertain) *Thierry CHASTAGNER, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Anne SAOUDI*
- ✓ Remboursement des frais de campagne du pétitionnaire avec un plafond financier *Romain RAMBAUD, Anne SAOUDI*

Concernant la participation des pétitionnaires au temps d'animation « Caravane des projets » :

Les *Caravanes des projets* sont des temps d'animation autour du budget participatif appelés à prendre la forme de stands lors d'évènements festifs de proximité au mois de Septembre. La question se pose de permettre au pétitionnaire d'avoir un stand propre lors de ces temps festifs. La majorité des membres de la Commission présents sont favorables à laisser cette possibilité ouverte. Bien entendu, l'initiative de ce stand et son animation sont de la seule responsabilité du pétitionnaire.

Concernant les seuils pour la pétition et pour la votation des 20 000 votes majoritaires favorables :

Les pistes de préconisation des membres de la commission sont les suivantes :

- ✓ Un vote sans seuil *Anne Saoudi*
- ✓ Un vote sans seuil avec un seuil de signatures plus important lors de l'étape de pétition *Gilles Namur*
- ✓ Un double seuil pour la pétition, un seuil bas (1500 ?) déclenchant un débat en conseil municipal et un possible renvoi par le Conseil municipal sur une votation avec un seuil à 20 000 votes majoritaires favorables et un seuil haut (8000 ?) déclenchant un débat en conseil municipal et un possible renvoi par le Conseil municipal sur une votation sans seuil. Il est évoqué la question de la lisibilité de ce dispositif à double seuil pour les citoyens.
- ✓ La diminution du seuil (avec un seuil inférieur à déterminer) *Romain RAMBAUD*
- ✓ Le maintien du seuil actuel pour 2017 mais avec le développement de la communication, du nombre de bureaux de vote et du vote en ligne. De plus, la Commission poursuivra sa réflexion sur cette question l'année prochaine.*Thierry CHASTAGNER et Hakim SABRI, Laurence COMPARAT, Pascal CLOUAIRE, Laetitia LEMOINE, Marina GIROD DE L'AIN*

2. Budget participatif

A noter que dans cette partie consacrée au budget participatif, la représentante du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès rejoint les positions de consensus de la Commission.

Les préconisations consensuelles déjà mises en œuvre en 2017

- ✓ Maintenir la Ruche aux projets mais la faire évoluer dans ses modalités d'organisation vers un Forum ouvert à tous. Mesure déjà mise en place en 2017. Bilan positif avec une participation quatre fois supérieure aux deux premières éditions
- ✓ Renforcer la place des Conseils citoyens indépendants dans le dispositif. Mesure déjà mise en place en 2017 avec là aussi un bilan positif.

Concernant l'augmentation du montant alloué au Budget participatif (actuellement 800 000€), Hakim Sabri, adjoint aux finances, a rappelé les contraintes financières dans lesquelles la Ville se trouve aujourd'hui, d'où la difficulté à mettre en œuvre ce souhait partagé. L'ensemble des membres sont cependant aujourd'hui favorables sur le principe quant à l'augmentation de l'enveloppe allouée, dès que la situation financière le permettra.

Concernant la modification des modalités de vote dans une logique de sectorisation, on peut constater un souhait partagé des membres de la Commission que le processus du budget participatif permette à des projets d'émerger et d'être réalisés dans l'ensemble de la Ville.

Il y'a eu consensus au sein de la Commission pour insister sur l'importance de poursuivre et renforcer le travail de mobilisation des habitants de tous les secteurs à toutes les étapes du budget participatif, en particulier sur les secteurs moins « présents » dans le dispositif.

Sur la question de mettre en place un mécanisme de vote contraignant garantissant une égalité dans la répartition par secteur des projets lauréats, les membres de la Commission partagent l'objectif d'une bonne répartition territoriale mais s'interrogent sur la faisabilité pratique et de la lisibilité d'une mécanique de vote plus complexe qui comprendrait un vote obligatoire pour un projet de secteur

Il y'a consensus des membres présents pour ne pas faire de préconisations opérationnelles pour 2017. Dans le même temps, les membres de la Commission présents souhaitent que cette répartition territoriale soit suivie de près et qu'un bilan précis soit proposé à la Commission suite au vote 2017.

Concernant l'idée de donner plus de poids aux projets portés par des associations qu'à ceux portés par des individus, il y'a consensus au sein de la Commission pour ne pas donner une priorité spécifique aux projets associatifs.

A noter que le représentant des tables de quartier n'a pu se libérer qu'une seule fois sur les cinq temps de travail proposés, ce qui ne lui a pas permis de se positionner sur les différentes préconisations. La représentante du groupe RGP regrette qu'un horaire plus adapté n'ait pas pu être trouvé pour faciliter cette présence.